

Lutter contre la contrefaçon

Avec

Jean-Luc LANNUZEL,

Directeur Juridique de la société Beauté Prestige International

- **Quelle est la mission du service juridique dans une entreprise cosmétique ?**

Le rôle du service juridique dans une entreprise cosmétique est avant tout de prévenir la survenance du risque. Le juriste est au cœur de l'entreprise ; il est en contact avec tous les secteurs de l'entreprise ; c'est un élément extrêmement important. Il doit effectivement permettre à l'entreprise d'atteindre ses objectifs dans les conditions de sécurité maximum. Pour ce faire, il est essentiellement tourné sur l'activité de propriété intellectuelle.

- **Qu'est ce qu'un produit contrefait ?**

Un produit contrefait va soit reprendre les éléments caractéristiques du produit original (il va essayer de lui ressembler quant à l'étui, au flacon ou au parfum par exemple), soit reproduire l'intégralité du produit original.

- **La contrefaçon est-elle un phénomène important ?**

La contrefaçon du parfum cosmétique est un phénomène extrêmement important puisque, sur l'année 2006, les saisies douanières dans l'Union Européenne de parfums et cosmétiques ont augmenté de 128 % par rapport à 2005. C'est donc un phénomène qui se développe de plus en plus et qui est facilité, il faut le dire quand même, par l'ouverture des modes de distribution sur Internet, qui favorisent considérablement la dissémination des contrefaçons au sein du public.

- **Quels sont les risques pour le consommateur ?**

Pour le consommateur le risque principal est un risque par rapport à sa santé et à sa sécurité : il est évident qu'un produit cosmétique contrefait n'a - au mieux - pas d'effets ; au pire, il peut avoir des effets sur la peau, sur la santé du consommateur.

Et en général, le consommateur va payer un produit beaucoup trop cher, qui n'a pas les qualités du produit original.

Enfin - et c'est un point extrêmement important - le consommateur qui acquiert un produit de contrefaçon commet un délit pénal : il s'expose à des peines de prison et à de grosses sanctions financières à titre personnel.

- **Est-il possible de distinguer un produit contrefait d'un produit original ?**

Aujourd'hui on peut distinguer, dans un grand nombre de cas, un produit contrefait d'un produit original. Il existe, par exemple, des fautes d'orthographe, des différences de couleur,

surtout des différences de qualité d'impression, des étuis, de graphisme, qui permettent de faire la distinction.

- **Comment peut-on lutter contre la contrefaçon ?**

Non seulement on peut mais on doit lutter contre la contrefaçon. Cette lutte suppose une coopération étroite entre les entreprises et les Autorités notamment les services douaniers, à la fois dans les pays qui sont destinataires de produits de contrefaçon mais aussi, et surtout, dans les pays "exportateurs".